



# CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - ANNEE 2022



Entre :

### HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE

Nature juridique : Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)  
Représentée par : Pierre CHEVALIER, Président, dûment habilité par la délibération n°2020-03-05 du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020.  
Dont le siège social se situe : 23, parc d'activité du bois saint Michel 19200 USSEL

Tél : 05 55 95 35 38

Courriel : [contact@hautecorrezecommunauté.fr](mailto:contact@hautecorrezecommunauté.fr)

Ci-après dénommée « la Communauté de Communes »,

Agissant en exécution de la délibération n° \_\_\_\_\_ du conseil communautaire du 8 juin 2022,

d'une part,

Et :

### HAUTE CORREZE ECO,

Nature juridique : Association déclarée en Préfecture régie par la loi du 1er juillet 1901, sous le n° W193001100  
Représentée par : Mélanie FLAMENT, présidente  
Dont le siège social est situé : 23, parc d'activité du bois saint Michel 19200 USSEL

Ci-après dénommée « HCE »,

d'autre part,

### Préambule

Dans son projet de territoire, Haute-Corrèze Communauté s'est donnée 4 ambitions :

- **S'affirmer** en partageant en interactivité le potentiel de son territoire et en construisant une cohésion sociale authentique
- **Se réaliser** en proposant des services au public équitables et adaptés tout au long de la vie et en aménageant le territoire en fonction des enjeux durables d'aujourd'hui

- **Se dépasser** en exploitant les richesses environnementales du territoire comme autant de ressources économiques durables et en concentrant son accompagnement à la création et à la transmission d'entreprises autour de filières porteuses de sens
- **Se réinventer** en positionnant le territoire en espace pilote volontaire pour des programmes de recherche-développement ambitieux et en travaillant des partenariats audacieux pour rester maître de notre cadre de vie et de nos ressources

Dans le cadre de sa compétence développement économique, Haute-Corrèze Communauté favorise l'accueil et l'accompagnement de porteurs de projets et de nouveaux habitants pour ancrer et développer le tissu économique tout en affirmant l'identité de la Haute-Corrèze. La communauté de communes au sein du Pôléco est la porte d'entrée territoriale au service des porteurs de projets et des entreprises à travers différents moyens d'accompagnement, notamment en développant un partenariat fort avec les différents partenaires économiques locaux.

Impulsé par la communauté de communes, le club d'entreprises HAUTE CORREZE ECO a été créé en octobre 2016 dans l'objectif de rapprocher les entreprises entre elles mais aussi de créer un lien entre les élus et les entreprises.

De 2017 à 2019, l'association a organisée des visites d'entreprises, des réunions d'échanges et d'informations et des moments conviviaux. Après une année d'arrêt en 2020 dû au contexte sanitaire ; l'année 2021 a été l'année de la relance et le club HAUTE CORREZE ECO a présenté un nouveau projet avec des objectifs ambitieux :

- Fédérer, rassembler, découvrir
- Créer et animer une plateforme Ressources
- Privilégier une approche RH
- Partager des moments d'entraide et de convivialité

Le club d'entreprises souhaite fédérer et rassembler les chefs d'entreprises autour d'une problématique commune : le recrutement et la formation. Haute-Corrèze Communauté ne peut qu'encourager toutes les initiatives qui participent au développement économique du territoire et qui sont complémentaires aux actions de la communauté de communes.

Ce partenariat contribue à créer un environnement propice au développement du territoire de la communauté de communes.

**Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :**

#### **Article 1er - Objet :**

Il s'agit ici d'acter à travers la mise en œuvre d'une convention d'objectifs et de moyen, le travail partenarial engagé depuis plusieurs années entre le club HAUTE CORREZE ECO et

HAUTE CORREZE COMMUNAUTE, qui œuvrent ensemble pour le développement économique des entreprises.

La présente convention définit :

- Les conditions de partenariat entre HCC et le club d'entreprises
- Les objectifs précis du projet dont la concrétisation conditionne le versement d'une subvention
- Les modalités d'attribution et de versement de la subvention

**Article 2 – Obligations réciproques des parties :**

❖ HCC

L'accompagnement financier de HCC a pour objectif d'aider le club d'entreprises à mettre en œuvre son programme d'actions sur l'année 2022, sachant que l'association est tenue à une obligation d'objectifs et de moyens.

❖ HCE s'engage à

Mettre en œuvre le programme d'actions défini par son conseil d'administration et validé par le conseil communautaire en date du 14 avril 2022.

La mise en œuvre de ces actions doit se faire de concert avec les différents services de HCC et en cohérence avec les ambitions du projet de territoire.

Le club d'entreprise s'engage à travailler en lien avec la communauté de communes.

Projets	Objectifs	Actions portées par HCE	Indicateurs d'évaluation
Etude GPECT lancée par HCC	Aider la collectivité dans la réalisation de l'étude	Rencontre des entreprises adhérentes au club pour réaliser les questionnaires	Qualité des échanges entre le club et HCC pour le partage des données.  Nombre d'adhérents ayant répondu au questionnaire
Parrainage	Soutenir les nouveaux entrepreneurs dans leur intégration	Orienter les porteurs de projets : le club vers le Pôleco pour les porteurs de projet en recherche de soutien technique et financier et le Pôleco vers le club pour favoriser l'intégration des	Nombre de porteur de projet reçus par le club suite à l'orientation par le Pôleco.  Nombre de porteur de projet reçus par le Pôleco suite à

		porteurs de projet sur le territoire	<p>l'orientation par le club.</p> <p>Nature des parrainages engagés avec des adhérents du club</p> <p><b>Enquête auprès des nouveaux entrepreneurs ayant bénéficiés d'un parrainage</b></p> <p><b>Enquête auprès des parrains</b></p>
Emploi/formation	<p>Favoriser l'emploi.</p> <p>Développer l'entrepreneuriat.</p> <p>Rapprocher les jeunes de l'entreprise.</p>	<p><b>Voir convention tripartite annexée à venir</b></p> <p>Créer un lien avec les établissements scolaires</p> <p>Travail en interne de la qualité de l'accueil des stagiaires. Edition d'une charte de l'accueil.</p> <p>Visite d'entreprises</p> <p>Présentation de parcours professionnel.</p> <p>Participation à la création d'un CLEE (comité local emploi/école) au lycée de Bort les Orgues.</p> <p>Partenariat avec l'ALC (association Limousine des Challenges) et 100 000 entrepreneurs</p> <p><u><a href="#">Promouvoir le réseau 100 000 entrepreneurs en local et inciter les entreprises à s'y inscrire</a></u></p>	<p>Nombres d'actions réalisées en partenariat avec les établissements scolaires (enquête auprès des élèves)</p> <p>Enquête auprès des stagiaires sur la mise en place de la charte</p> <p>Enquête auprès des jeunes sur l'impact des actions</p> <p>Nombre d'inscrits sur la plateforme 100 000 entrepreneurs (au moins 20)</p>

Création d'une plateforme Ressource	Outils de communication à destination des adhérents. Transmission et diffusion d'informations transversales.	Réalisation de portrait d'entrepreneur Diffusion d'appel à projet Mise en ligne des règlements d'aides des collectivités Diagnostic du territoire Diffusion de CV Transmission d'informations générales et promotion des actions	Nombre de nouveaux partenariats développés pour assurer le partage des données pertinentes aux adhérents Typologie de données partagées sur la plateforme Nombre d'adhérents qui utilisent la plateforme Satisfaction des adhérents
Organisation de rencontres et événements	Mobiliser les entreprises	Rencontres thématiques, échange avec des porteurs de projet, visites d'entreprises, conférence	Participation et satisfaction des adhérents Nombre de rencontre et nombre d'entreprises présentes (adhérents et non adhérents / total entreprises adhérentes)

Les deux parties, HCC et HCE s'engagent mutuellement à :

- Organiser des rencontres régulières et à minima une fois par trimestre entre la présidente de HCE et la directrice du développement économique et marketing territorial. Au besoin, d'autres membres du club d'entreprises ou d'autres agents de HCC pourront participer à ces points.

Le club d'entreprises HCE s'engage plus particulièrement à :

- Être le relais d'information des actions de la communauté de communes ou de ses partenaires pouvant impacter ses adhérents
- Partager avec HCC des informations concernant les projets de développement, les actions spécifiques mises en place par l'association ou ses adhérents, ainsi que les éventuelles difficultés rencontrées par les entreprises du territoire
- Communiquer à HCC les actions mises en place afin de soutenir le développement économique du territoire

### Article 3 – Disposition financière :

Pour répondre aux objectifs fixés par la collectivité, HCC met à disposition les moyens suivants :

- ❖ Une subvention annuelle de 5 000 euros versée en deux fois :
  - 50% à la signature de la présente convention
  - 50% sur présentation des justificatifs suivants :
    - Compte rendu de l'AG
    - Compte rendu financier
    - Bilan du suivi des actions et des indicateurs d'évaluation
  
- ❖ La mise à disposition gracieuse d'espace de travail de la communauté de communes, sur réservation préalable auprès de Sylvia au 05 55 95 35 38 :
  - Salles de réunion (siège, Pôle environnement ou Pôleco)
  - Bureau ou coworking du Pôleco – 8 avenue Carnot à Ussel

**Sur la partie subvention** : HCE s'engage à utiliser cette subvention uniquement pour les actions citées dans l'article 2 de la présente convention. Il se réserve le droit d'affecter cette subvention aux postes de dépenses qu'il jugera nécessaires, dans le strict cadre de ce projet. Tout au long de l'année, HCE devra remettre à HCC les documents permettant à celle-ci de suivre le déroulement du projet et de vérifier que les objectifs sont réellement atteints. HCE s'engage à présenter un compte-rendu financier faisant apparaître l'affectation de la subvention. HCC se réserve le droit de modifier les dispositions financières précédentes en cas de non mise en œuvre des actions.

**Sur la mise à disposition de locaux** : HCE s'engage à assurer le maintien des lieux et des équipements en bon état d'entretien et se tient personnellement responsable de toute dégradation résultant de l'occupation des locaux ; signaler toute dégradation à HCC ; utiliser les locaux dans le respect de l'hygiène de l'ordre public et des bonnes mœurs.

### Article 4 - Durée :


La présente convention prend effet au 8 juin 2022 jusqu'au 31 mai 2023.

### Article 5 - Modification de la convention :

Toute modification de la présente convention s'avérant nécessaire ne peut être adoptée que par voie d'avenant.

### Article 6 - Résiliation :

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin, à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect par l'autre partie de l'une des clauses ci-dessus énoncées si, dans le mois suivant la réception de la mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception, la partie en cause n'a pas pris les mesures appropriées pour y remédier.

Envoyé en préfecture le 14/06/2022  
Reçu en préfecture le 14/06/2022  
Affiché le   
ID : 019-200066744-20220608-20220304-DE

Fait à Ussel le 8 juin 2022, en deux exemplaires originaux

La Communauté de  
Communes,  
Pierre Chevalier, Président

Le club d'entreprises  
Haute Corrèze Eco  
Mélanie Flament, Présidente